

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-12

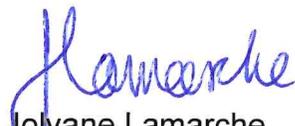
AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 9 décembre 2024 à 19 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la construction d'une baie de chargement sur lot n° 2 211 060 au 500, rue Principale.

En vertu de l'article 19.9 du règlement de zonage n° 2017-324, une baie de chargement doit être située en cours arrière ou latérale. La baie de chargement est prévue dans la cour avant.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 20^e jour du mois de novembre 2024.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe